

Délibération n° 2022-30

OBJET : MARCHÉ N°1900003 - DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) : SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT N°1

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 9 février 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 3 février 2022, s'est réuni à 20h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2022-30

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Stéphane BAZILE a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Muriel DORLAND

Commune d'Epinais-sur-Orge

Monsieur Francisque VIGOUROUX

Commune d'Igny

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

Délibération n° 2022-30

OBJET : MARCHÉ N°1900003 - DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) : SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT N°1

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-1,

VU le Code de la commande publique,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2019-156 du Conseil Communautaire du 22 mai 2019 autorisant le Président à signer le marché public n°1900003 relatif à l'installation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

VU le projet d'avenant de transfert n°1 du marché n°1900003 portant sur le Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge sur la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay,

CONSIDERANT que le marché public n°1900003 a été signé avec le groupement composé de Citelum SA et IZIVIA,

CONSIDERANT que Citelum SA et sa filiale Citelum France ont décidé de procéder à une opération de cession d'activité de Citelum SA à Citelum France lors des assemblées générales des deux sociétés qui se sont tenues respectivement les 22 et 20 juillet 2021,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature d'un avenant de transfert afin d'entériner la modification du titulaire du marché,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 1^{er} février 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE l'avenant de transfert n°1 au marché public n°1900003 portant sur le Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge sur la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant de transfert n°1 au marché public n°1900003 portant sur le Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge sur la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et les avenants ultérieurs éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 9 février 2022
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



Délibération n° 2022-30

ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220209 - 1mc 139481 - DE
Date AR Préfecture : 15/02/2022

– Affichée / Publiée le : **14 FEV. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr